

## Fiche action 16 Parcours résidentiel adapté

périmètre d'intervention : zones 2 et 3 (voir carte page 31)

**Développer une offre dédiée aux personnes âgées désireuses de se rapprocher des pôles de services en cohérence avec les objectifs du Schéma de l'Autonomie 2015/2019, et encourager les formes alternatives d'habitat (habitat intergénérationnel, hébergement, foyer...) hors EHPAD.**

### Enjeux

Le vieillissement de la population a un impact direct sur les besoins en logement. Il s'agit d'un enjeu central auquel il convient d'apporter des réponses adaptées aux besoins de cette population. L'objectif est de favoriser une offre de solutions adaptées à chaque étape du vieillissement et de la perte d'autonomie.

Proposer une offre spécifique pour personnes âgées qui réponde à l'évolution de leurs besoins, soit à travers l'aménagement du bâti existant, soit par une offre nouvelle dans le respect des objectifs du Schéma de l'Autonomie. L'objectif est de développer une offre entre le maintien à domicile et l'hébergement parfois trop lourd en termes de médicalisation.

En termes de localisation, le rapprochement des centres-bourgs doit permettre une meilleure accessibilité vers les activités et services, il est donc nécessaire de privilégier la proximité des logements avec les équipements, services, commerces et transports.

### Mesures proposées

- Financement de résidences en neuf ou réhabilitation et solutions alternatives aux structures collectives, opérations présentant des loyers maîtrisés (hors EHPAD).
- Financement de projets présentant des solutions alternatives :

→ Financement de projets à dimension sociale (partage des espaces, mixité sociale, qualité environnementale) économique (réduction des coûts, réduction des charges par une qualité environnementale poussée...) et coopérative (autour de la valeur du partage, de la responsabilité des habitants, d'une vie collective...),

→ Habitat intergénérationnel répondant à un double enjeu : difficulté d'accès au logement des jeunes et isolement des personnes âgées,

→ Habitat partagé : familles s'associant pour acquérir et restructurer un grand pavillon ou une grande maison de centre-bourg en mutualisant les espaces extérieurs, les annexes éventuelles.

**Subvention de 6 000€/ équivalent logement**

### Bénéficiaires

Organismes agréés, collectivités, privés

### Moyens dédiés

**Objectif annuel : 20 logements / enveloppe annuelle 120 000€**